

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DE BIENS ET SERVICES

1. Généralités

1.1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison de biens et services (ci-après désignées par les « CGV ») sont immédiatement applicables sans réserve à tous les devis et contrats de fourniture de biens et de services de RAPS FRANCE SARL (ci-après désignée par le « Vendeur » ou « nous » ou « nos », etc.). Elles annulent et remplacent pour l'avenir toutes les conditions générales de vente et de livraison de biens et services antérieures. Toutes dérogations aux présentes ne sauraient nous engager sauf à ce que nous y consentions expressément et par écrit.

1.2. Aucune conditions générales d'achat du Client ne peut ni déroger à, ni prévaloir sur, nos CGV sauf à ce que nous y consentions expressément et par écrit.

1.3. Il ne pourra être dérogé au formalisme imposé par les CGV que par l'acceptation formelle et écrite du Vendeur, en particulier par des accords annexes qui seront convenus individuellement par les parties.

2. Devis

2.1. Nos devis constituent à l'égard de nos Clients une invitation à soumettre une commande et en aucun cas une offre nous engageant. Seule une confirmation écrite de commande, une livraison ou une facturation nous engage à l'égard du Client.

2.2. Nos représentants extérieurs ne sont pas habilités à conclure des accords de quelque nature que ce soit. Les accords pris entre nos Clients et nos représentants extérieurs ne nous engagent qu'après avoir fait l'objet d'une confirmation écrite de commande de notre part à l'égard du Client.

2.3. Toute commande qui nous est passée a, pour notre Client, un caractère ferme et irrévocable. La vente est réputée conclue à la date de notre confirmation écrite de commande. Le contrat est conclu aux termes des CGV, telles que le cas échéant modifiées et/ou complétées par notre devis.

2.4. Toute modification ou stipulation accessoire ou additionnelle des engagements réciproques (en particulier les prix et les délais initialement convenus) nécessite, pour être valable, une ratification écrite de notre part.

3. Prix

3.1. Les prix applicables sont ceux indiqués dans les devis au jour de la réception de la commande, conformément à

TERMS AND CONDITIONS OF SALE AND DELIVERY OF GOODS AND SERVICES

1. General Provisions

1.1. These terms and conditions of sale and delivery of goods and services (hereinafter the "Terms") are immediately and unconditionally applicable to all quotes and contracts for the supply of goods and services by RAPS FRANCE SARL (hereinafter referred to as "Seller" or "we" or "us", etc.). They supersede all previous terms and conditions of sale and delivery of goods and services. No departures herefrom shall be binding upon us except with our express written consent.

1.2. No Customer terms and conditions of purchase shall depart from or prevail over our Terms except with our express written consent.

1.3. There may be no departure from the formalities required by the Terms without the formal written acceptance of Seller, particularly by side agreements agreed individually by the parties.

2. Quotes

2.1. Our quotes are an invitation to our Customers to place an order and are not, under any circumstances, an offer binding upon us. Only a written order confirmation, a delivery or invoicing shall bind us in relation to Customer.

2.2. Our external representatives are not authorised to sign agreements of any nature whatsoever. Agreements made by our Customers with our external representatives shall only be binding upon us after we have confirmed the order in writing to Customer.

2.3. Any order placed with us shall be firm and irrevocable for our Customer. The sale shall be deemed agreed on the date of our written order confirmation. The contract is entered into under these Terms, as amended and/or completed by our quote, where applicable.

2.4. Any modification or additional stipulation of reciprocal undertakings (particularly the prices and lead-times initially agreed) must be ratified in writing by us to be valid.

3. Prices

3.1. Applicable prices are those indicated in the quotes on the date of receiving the order, in accordance with our

notre barème des prix en vigueur. Notre société détermine seule ses prix et ses conditions commerciales et tarifaires. Notre barème de prix et nos conditions commerciales et tarifaires sont susceptibles de modifications. Toute modification est applicable après sa communication au Client à la date de validité indiquée sur le nouveau barème de prix et les nouvelles conditions commerciales et tarifaires. Nos prix s'entendent au tarif départ usine ou entrepôt (Incoterms® 2020 Ex Works), en France ou en Union Européenne, emballages compris. Les prix s'entendent hors taxes et hors frais de douane, et dans la devise convenue au moment de la confirmation de commande. Ils ne comprennent pas les frais d'assurance qui restent à la charge du Client. Les frais de transport sont inclus dans nos prix pour les commandes d'un poids supérieur à 50 kg, et facturés en sus pour les commandes inférieures à 50 kg.

3.2. Les emballages de transport (box-palettes en treillis, conteneurs ou emballages de transport similaires (conteneur consigné), etc.) restent notre propriété. Le Client devra nous les retourner en bon état et à ses frais et risques dans un délai d'un mois suivant la livraison ; le Client sera tenu pour responsable de la perte ou de la destruction de ces emballages. Les emballages non restitués lui seront facturés à prix coûtants à l'expiration dudit délai d'un mois.

4. Conditions de règlement

4.1. Sauf stipulation contraire, les règlements seront effectués par virement à 30 jours après la date d'émission de la facture, sans escompte. Les montants facturés sont exigibles toutes taxes comprises à la date d'échéance figurant sur la facture dans la monnaie de la facture ou la contre-valeur en EURO, selon le cours de conversion officiel.

4.2. Les réclamations sur le libellé ou le destinataire d'une facture doivent être adressées par écrit dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la date d'émission de la facture. La facture est considérée comme acceptée par le Client si celui-ci ne s'y oppose pas dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. Toutes les factures et toutes sommes qui nous sont dues à quelque titre que ce soit, sont payables à notre siège social. Nos représentants extérieurs ne sont pas habilités à encaisser nos factures.

4.3. Les factures éventuellement dues par notre société à son Client et les sommes qui nous sont dues par le Client pourront faire l'objet d'une compensation si et seulement si les demandes ou créances du Client ne font l'objet d'aucune contestation de notre part ou si le Client est en possession d'un titre exécutoire.

4.4. Le non-paiement d'une facture à sa date d'échéance (art. 4.1), entraînera la perception d'un intérêt de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigible de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture, et le paiement d'une indemnité

price scale in force. Only our company shall determine our prices and our commercial and pricing conditions. Our price scale and our commercial and pricing conditions are subject to change. Any change shall only be applicable after it has been notified to Customer, on the validity date indicated in the new price scale and the new commercial and pricing conditions. Our prices are stipulated ex-works or warehouse (Incoterms® 2020 Ex Works), in France or the European Union, packaging included. Prices are stipulated exclusive of tax and customs duties, and in the currency agreed at the time of the order confirmation. They do not include insurance costs which shall remain payable by Customer. Transport costs are included in our prices for orders of more than 50 kg, and charged in addition for orders of less than 50 kg in weight.

3.2. Transport packaging (lattice boxes, containers or similar transport packaging (returnable container), etc.) shall remain our property. Customer must return them to us in good condition and at its expense and risk within one month of the delivery; Customer shall be liable for any loss or destruction of this packaging. Any non-returned packaging shall be charged to Customer at cost price at the end of the one-month period.

4. Terms of Payment

4.1. Unless otherwise stipulated, payments shall be made by bank transfer 30 days after the invoice issue date, without discount. Amounts invoiced are payable inclusive of tax on the due date mentioned on the invoice in the currency of the invoice or the equivalent in EURO, converted at the official exchange rate.

4.2. Complaints concerning the description or addressee of an invoice should be sent in writing within 10 working days of the invoice issue date. Customer shall be deemed to have accepted the invoice if it does not object to it within 30 business days of the invoice issue date. All invoices and all amounts owed to us for any reason whatsoever are payable to our registered office. Our external representatives are not authorised to collect payments of our invoices.

4.3. Invoices possibly due by our company to Customer and amounts due by Customer to us may be offset if and only if Customer's requests or claims are not disputed by us or if Customer is in possession of an enforceable title.

4.4. Any non-payment of an invoice on its due date (Art. 4.1), shall entail collection of late-payment interest at a rate equal to three times the legal interest rate in force, payable automatically from the day after the due date of the invoice, plus a lump-sum fee of €40 for recovery

forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice du droit de notre société de se voir rembourser tous frais de recouvrement dépassant ce montant.

4.5. Tout bonus, ristourne de fin d'année ou remboursement quelconque ne sera payé au Client qu'à la condition que celui-ci ne soit pas redevable d'une somme échue quelconque à notre égard. Ces créances réciproques pourront se compenser dans les conditions prévues à l'article 4.3.

4.6. En cas :

- de demande d'un moratoire,
- d'une traite ou billet à ordre envoyé à l'acceptation et retournée non régulièrement acceptée dans les 7 jours ouvrables,
- d'un seul non-paiement ou retard dans le règlement d'une facture échue, ou
- de tout autre évènement révélateur d'une difficulté sérieuse de paiement de la part du Client,

il y aura de plein droit déchéance du terme et exigibilité immédiate de la totalité des sommes nous étant dues par le Client, même s'il existe des traites payables à des échéances ultérieures. De plus, nous nous réservons également le droit de résilier le contrat, de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, sans aucune autre formalité quelconque. Nous serions alors en droit de reprendre toute marchandise qui est restée notre propriété (cf.art.7) sans préjudice de tout autre droit à titre de dommages-intérêts. Les acomptes qui auraient été versés seraient retenus à titre de dommages-intérêts. Tous les frais de recouvrement, notamment ceux de la reprise de la marchandise, d'une procédure quelconque de protêt et les frais et honoraires des avocats et tribunaux, seraient à la charge du Client. Nous nous réservons le droit d'exiger des paiements anticipés ou des garanties de paiement, même en cas de paiement régulier des échéances, dans le cas d'un changement défavorable dans la situation économique du Client ou d'une modification dans sa situation juridique. Nous pourrions nous prévaloir des dispositions ci-dessus, si ces garanties ne nous étaient pas fournies ou nous paraissaient insuffisantes.

5. Délai de livraison

5.1. Le délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande est donné à titre indicatif et sans garantie de notre part. Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles. Dans tous les cas, le délai de livraison commence à courir à compter du jour de la confirmation de commande par notre société.

5.2. Il est entendu que la non-conformité avérée de marchandises ou d'un lot de marchandises en cas de livraison groupée, ne peut permettre au Client de refuser la livraison des autres quantités de marchandises faisant partie

costs, without prejudice to our right to seek reimbursement of all recovery costs exceeding that amount.

4.5. Any bonus, year-end discount or reimbursement shall only be paid to Customer provided that it does not owe us any due amount. Such reciprocal claims may be offset in accordance with the provisions of Article 4.3.

4.6. In the event of:

- a request for a moratorium,
- a bank draft or a bill of exchange sent for acceptance and returned not duly accepted within 7 working days,
- a single non-payment or late payment of a due invoice, or
- any other event revealing serious payment difficulties on the part of Customer,

shall automatically be an event of default entailing the immediate payability of all amounts due to us by Customer, even if there are bank drafts or a bills of exchange payable at later dates. In addition, we reserve the right to terminate the contract, as of right, by registered letter with acknowledgement of receipt, without any other prior formality. We would then be entitled to recover any goods that have remained our property (cf. Art. 7) without prejudice to any other right to damages. Any part payments that have been made would be retained as damages. All recovery costs, particularly those incurred to recover goods or in connection with any protest procedure as well as legal costs and lawyers' fees, would be payable by Customer. We reserve the right to demand advance payments or payment guarantees, even in the event of regular payment of due instalments, in the case of an adverse change in Customer's economic situation or a change to its legal situation. We may avail ourselves of the above provisions if such guarantees are not provided or are considered insufficient.

5. Delivery Lead-Time

5.1. The delivery lead-time indicated in the order confirmation is given for guidance only without any guarantee on our part. We are authorised to make partial deliveries. In any event, the delivery lead-time shall commence from the date our company confirms the order.

5.2. It is agreed that any established non-conformity affecting goods or a batch of goods in the event of a group delivery shall not give Customer the right to refuse the delivery of the other quantities of goods included in the

de la livraison, ou de contester des précédentes livraisons, sauf à établir que l'ensemble des quantités de marchandises livrées est affectée d'un défaut, d'un vice caché ou d'une non-conformité.

5.3. Au cas où la livraison serait retardée, nous précisions par écrit la nouvelle date de livraison. Si cette nouvelle date n'était pas respectée, le Client pourra résilier la commande sans être fondé à exiger quelque dommage et intérêt que ce soit. Aucun retour de marchandise n'est accepté sans notre accord préalable.

5.4. Une perte des poids des marchandises vendues étant normale en cours de transports, nous ne garantissons que le poids au départ de nos entrepôts ; une tolérance de 10 % en plus ou moins sur les quantités livrées est acceptée, le Client renonçant à toute modification du prix et à toute réclamation à cet égard. En cas de perte de poids pendant le transport supérieur à 10% en plus ou moins sur les quantités livrées et acceptées, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée que conformément aux prévisions de l'article 6.9 des CGV.

5.5. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas d'inexécution, de mauvaise exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations, imputable à un cas de force majeure. La force majeure est définie comme un événement ou une circonstance de nature climatique, économique, militaire, politique ou diplomatique, imprévisible, irrésistible ou indépendant de la volonté de la partie qui l'invoque, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Sont notamment considérés comme cas de force majeure sans que cette liste soit limitative, des grèves, soit totales, soit partielles, qui pourraient avoir une influence sur le déroulement du marché, un accident, un incendie, une inondation, une explosion, un acte de terrorisme, une guerre, une pandémie, la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités de stade 3 de l'épidémie ou autre équivalent applicable, un acte de gouvernement, un embargo des restrictions relatives aux relations financières avec l'étranger et/ou transferts des devises, les perturbations dans l'approvisionnement en marchandises ou matières premières ou des moyens de transport en raison notamment de l'un des événements visés ci-dessus. Les parties conviennent de considérer comme un événement de force majeure les restrictions d'emploi d'énergie, toute réduction forcée dans la production des fournisseurs du Vendeur ou de ses sous-traitants, les modifications importantes des tarifs douaniers ou des dispositions d'ordre public en matière d'importation et d'exportation des produits du Vendeur, ainsi que, d'une manière générale, tous événements indépendants de notre volonté qui ne peuvent nous être imputés et qui ont pour conséquence de retarder ou d'entraver l'exécution du contrat.

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un cas de force majeure, la partie concernée informe rapidement l'autre partie de la situation dans un délai maximum de 3 jours ouvrables par lettre recommandée

delivery, or to object to previous deliveries, unless it is established that all the quantities of goods delivered are affected by a defect, a hidden defect or a non-conformity.

5.3. If the delivery is delayed, we will inform Customer in writing of the new delivery date. If this new date is not met, Customer may terminate the order without being entitled to claim any damages. No return of goods will be accepted without our prior agreement.

5.4. As a weight loss of the goods sold is normal during transport, we only guarantee the weight upon departure from our warehouses; a tolerance of more or less 10% on quantities delivered is accepted, Customer waiving any modification of the price and any complaint in this regard. In the event of a weight loss during transport exceeding 10% on quantities delivered and accepted, Seller may only be held liable in accordance with the provisions of Article 6.9 of these Terms.

5.5. Seller may not be held liable for any non-performance, poor performance or late-performance of its obligations which is due to a force majeure event. Force majeure is defined as any event or circumstance of a climatic, economic, military, political or diplomatic nature, that is unforeseeable, unavoidable and beyond the control of the party invoking it, and the effects of which cannot be prevented by appropriate measures. Force majeure events shall include, but are not limited to, strikes, whether total or partial, that may affect market business, an accident, fire, flooding, explosion, terrorist act, war, a pandemic, the spread of a virus classified by the authorities as stage 3 of an epidemic or any other applicable equivalent, an act of government, an embargo, restrictions on international financial relations and/or currency transfers, disruptions in procurements of goods or raw materials or means of transport, particularly due to one of the events mentioned above. The parties agree to consider as a force majeure event any restrictions on using energy, any forced reduction in the production of Seller's suppliers or subcontractors, significant changes to customs tariffs or public policy provisions on the import and export of Seller's products, and, in general, any events beyond our control for which we cannot be held liable and which delay or impede performance of the contract.

In the event of occurrence of a situation that it considers to be a force majeure event, the party concerned shall promptly inform the other party of the situation within 3 business days by recorded delivery letter with acknowledgement of receipt, specifying the nature of the event or events in question, their impact on its ability to fulfil its obligations as provided in the contract and any supporting document proving the reality of the force majeure event.

avec accusé de réception, en précisant la nature du ou des événements concernés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans le contrat ainsi que toute pièce justificative attestant de la réalité du cas de force majeure.

Le Vendeur et le Client feront leurs meilleurs efforts pour convenir dans un délai raisonnable d'une nouvelle date de livraison. En cas de désaccord des parties sous 30 jours ouvrables, le Client pourra résilier de plein droit le contrat.

En tout état de cause et sous réserve que le cas de force majeure soit dûment justifié et non contesté, le Vendeur aura la faculté de résilier immédiatement le contrat, sans préavis et sans indemnité.

5.6. En cas de mauvaises récoltes, de récoltes insuffisantes ou de difficultés d'approvisionnement, nous pourrions proposer au Client une modification de la commande. Le Client aura la possibilité d'accepter ces propositions ou de résilier le contrat.

5.7 La livraison est effectuée départ usine ou entrepôt (Incoterms® 2020 Ex Works). Les marchandises voyagent au risques et périls du Client nonobstant la clause de réserve de propriété. Le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison des marchandises commandées au départ de nos usines ou entrepôts en France ou en Union Européenne, notre société étant réputée avoir rempli son obligation de délivrance dès remise des marchandises au transporteur. Par conséquent, tous les risques sont à la charge du Client dès que nous avons mis les marchandises à la disposition du transporteur, le Client s'obligeant à faire assurer, à ses frais, les marchandises à compter de cette mise à disposition

6. Garanties et réclamations

6.1. Nous confirmons que nos marchandises vendues en emballages fermés ont subi avec succès les tests de contrôle de qualité conformes aux directives et normes fixées tant par la Loi Française que par les directives et règlements de l'Union Européenne.

6.2. Les prélèvements, spécimens et échantillons sont purement indicatifs et doivent être considérés comme ne représentant qu'approximativement les qualités, dimensions, couleurs, emballages et présentation des marchandises objets du contrat. Ces propriétés ne sont pas garanties.

6.3. Le Client devra s'assurer, à réception, de la conformité des marchandises par rapport aux informations du bordereau de livraison. Le jour de la réception de la livraison, le Client réalisera un contrôle visuel de l'état des marchandises (avaries) et un contrôle quantitatif des quantités de marchandises livrées (manquants). Tout colis doit impérativement être, à réception, déballé et contrôlé en présence du chauffeur préalablement à toute signature. En cas de réserve et notamment en cas de marchandise détériorée,

Seller and Customer shall use their best efforts to agree within a reasonable period of time on a new delivery date. If the parties fail to reach an agreement within 30 business days, Customer may terminate the contract as of right.

In any event and provided that the force majeure event is duly justified and not challenged, Seller shall be entitled to terminate the contract immediately, without notice or compensation.

5.6. In the event of poor or insufficient harvests or procurement difficulties, we may offer Customer a modification of the order. Customer may either accept these offers or terminate the contract.

5.7 Deliveries are made ex-works or warehouse (Incoterms® 2020 Ex Works). The goods travel at Customer's risk notwithstanding the reservation of title clause. Customer acknowledges that the carrier is responsible for delivering the goods ordered, from our factories or warehouses in France or the European Union, our company being deemed to have fulfilled its obligation to deliver as soon as the goods are handed over to the carrier. Consequently, all risks shall be borne by Customer as soon as we have placed the goods at the carrier's disposal, and Customer shall take out insurance for the goods, at its expense, from the time they are placed at disposal.

6. Warranties and Complaints

6.1. We confirm that our goods sold in sealed packaging have successfully undergone quality control tests in accordance with directives and standards defined by French law and with European Union directives and regulations.

6.2. Samples and specimens are provided solely for information and should only be regarded as roughly representing the qualities, dimensions, colours, packaging and presentation of the goods sold under the contract. These properties are not guaranteed.

6.3. Customer shall check, on receipt, the conformity of the goods with the information on the delivery slip. On the day of receiving the delivery, Customer shall visually inspect the condition of the goods (for any damages) and check the quantities of goods delivered (for any missing goods). On receipt, all parcels must be unpacked and checked in the presence of the driver prior to signing any document. In the event of any reservation, and particularly in the event of any damaged, crushed, torn or wet

écrasée, déchirée ou mouillée refusée au déchargement, l'ensemble des observations sera porté sur le bordereau du transporteur (lettre de voiture). Après un contrôle détaillé de la livraison, postérieur à la réception, des photos seront établies en présence du chauffeur et les marchandises manquantes et non-conformes seront signalées par écrit au transporteur dans les conditions de formes et de délais de l'article L.133-3 du Code de commerce (délai de 3 jours maximum suivant le jour de la réception des marchandises, non compris les jours fériés) sous peine de forclusion des recours à l'égard du transporteur.

Nonobstant les obligations mises à sa charge par l'article L.133-3 du Code de commerce, le Client devra en outre adresser au Vendeur toute réserve liée au transport dans un délai de 3 jours ouvrables non compris les jours fériés à compter de la réception des marchandises, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de notre société sis, ZAC EURASANTE EST 30 AVENUE PIERRE MAUROY BÂTIMENT D 59120 LOOS. A défaut, les marchandises seront réputées conformes à la commande.

6.4. Toutes réclamations sur un quelconque défaut apparent des marchandises doivent nous être transmises par écrit, dans un délai de 48 heures à compter de la réception des marchandises à destination. Compte tenu de la nature des marchandises objet de la vente, tout vice caché doit nous être signalé dans les 7 jours ouvrables de sa découverte par le Client. En tout état de cause, les réclamations pour défaut apparent ou vice caché ne seront prises en compte que si les marchandises sont conservées dans l'état dans lequel elles ont été livrées.

6.5. En l'absence de réclamation relative à un quelconque défaut apparent ou un vice caché dans les délais visés à l'article 6.4, les marchandises seront réputées conformes à la commande.

6.6. En cas de réclamation dans les conditions indiquées aux articles 6.3 et 6.4 des CGV, notre responsabilité et notre garantie se limitera, à notre choix, à la reprise des marchandises reconnues comme défectueuses, non conformes ou affectées d'un vice caché et à leur remplacement à nos frais par une quantité de marchandises équivalentes, ou à l'octroi d'une réduction ou d'un remboursement du prix, s'il a été payé, des marchandises concernées, à condition que le défaut, le vice caché ou la non-conformité soit avéré et ait préexisté à la date du transfert des risques au Client, et à l'exclusion dans tous les cas de tous dommages et intérêts et compensation d'aucune sorte, sauf dans les cas prévus à l'article 6.9 des CGV.

6.7. Toutes autres réclamations du Client sont exclues.

6.8. Aucun retour de marchandises ne sera accepté par le Vendeur en dehors de la mise en jeu de sa garantie telle que prévue aux CGV. Les marchandises retournées devront, nonobstant le défaut, le vice caché ou la non-conformité invoqué, être exemptes de tout autre dommage. Sont également exclus les retours de marchandises en cas de défauts et détériorations provoqués par l'usure ou

goods refused upon unloading, all the observations shall be recorded on the carrier's slip (consignment note). Following a detailed inspection of the delivery, after receipt, photos shall be taken in the presence of the driver and all missing or non-conforming goods shall be reported in writing to the carrier in the manner and within the times mentioned in Article L.133-3 of the French Commercial Code (3 days at the most after the date of receipt of the goods, excluding public holidays), failing which the remedies against the carrier may be lost.

Notwithstanding the obligations placed upon it by Article L.133-3 of the French Commercial Code, Customer shall also send Seller any reservation relating to the transport within 3 business days, excluding public holidays, after receiving the goods, by registered letter with acknowledgement of receipt to our company's registered office at ZAC EURASANTE EST 30 AVENUE PIERRE MAUROY BÂTIMENT D 59120 LOOS. Failing this, the goods will be deemed compliant with the order.

6.4. Any complaints concerning any apparent defect affecting the goods must be sent to us in writing, within 48 hours of receiving the goods at destination. Given the nature of the goods sold, any hidden defect must also be notified to us within seven business days of its discovery by Customer. In any event, complaints concerning apparent or hidden defects will only be taken into account if the goods are kept in the condition they were in upon delivery.

6.5. In the absence of a complaint concerning any apparent or hidden defect within the time limits mentioned in Article 6.4, the goods will be deemed compliant with the order.

6.6. In the event of a complaint made in the manner indicated in Articles 6.3 and 6.4 of the Terms, our liability and our warranty shall be limited, at our discretion, to recovering the goods recognized as defective, non-conforming or affected by a hidden defect and replacing them at our expense with a quantity of equivalent goods, or to granting a reduction or refund of the price of the goods concerned if it has been paid, and provided that, the defect, the hidden defect or the non-conformity is established and existed prior to the date of transfer of risks to Customer, to the exclusion of all damages and compensation of any kind, except in the cases provided for in Article 6.9 of the Terms.

6.7. All other Customer complaints are excluded.

6.8. No return of goods shall be accepted by Seller outside the application of its warranty as provided for in the Terms. Goods returned must, notwithstanding the defect, hidden defect or non-conformity invoked, be free from all other damage. Returns of goods in the event of defects or damage caused by wear and tear or natural alteration, non-compliance with storage instructions or by an

l'altération naturelle, le non-respect des règles de conservation ou par un accident extérieur (mauvaise condition de stockage, utilisation anormale...), ou encore par une modification de la marchandise non prévue, ni spécifiée par le Vendeur.

6.9. Toutes les prétentions du Client tendant au versement de dommages et intérêts en cas d'inexécution, de mauvaise exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations par le Vendeur sont exclues sauf (a) en cas de réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits défectueux, (b) en cas de faute dolosive ou lourde du Vendeur (c) en cas d'atteinte à la vie, à la santé ou à l'intégrité physique des personnes, Dans tous les cas, le Vendeur ne saurait être tenu pour garant ou responsable d'un quelconque dommage indirect, accessoire, consécutif ou non consécutif, immatériel, tels que, sans que cette liste soit limitative, perte de bénéfice, perte de chiffre d'affaires, perte de marge, perte de profit, perte d'opportunité, atteinte à la réputation, perte de revenus, perte d'économie anticipée, subi par le Client ou tout tiers de son chef.

6.10. Il appartiendra au Client qui acquiert des marchandises pour les exporter de vérifier que les marchandises objet de la vente sont bien conformes à la législation du territoire d'exportation. A ce titre et sauf prévision contraire convenue entre les parties, la responsabilité du Vendeur ne pourra pas être engagée pour quelque cause que ce soit et le Client devra indemniser le Vendeur de tout dommage qui pourrait lui être causé par ladite exportation.

6.11. Dans les cas de mise en jeu de la responsabilité du Vendeur, le délai de prescription est réduit contractuellement à 1 an dans les limites offertes par la réglementation en vigueur.

7. Réserve de propriété

7.1. Toutes nos ventes sont conclues sous réserve de propriété. Toutes les marchandises livrées restent donc notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de toutes sommes qui nous sont dues, y compris tous accessoires, intérêts, frais, pénalités de retard et indemnités de recouvrement, etc. En cas de défaillance du Client, les marchandises trouvées en stock seront réputées impayées. Tous les risques sont à la charge du Client dès la mise à disposition des marchandises au transporteur, le Client s'obligeant en conséquence à faire assurer, à ses frais, les marchandises jusqu'au complet transfert de propriété.

7.2. Le Client assurera à ses frais la garde des marchandises jusqu'au complet transfert de propriété. Elles devront être maintenues et stockées avec notre marque et toute autre indication précisant leur origine et leur propriété. Le Client se chargera aussi, en outre, du bon entretien de la marchandise.

7.3. Le Client pourra revendre la marchandise dans le cadre de son activité commerciale normale. Il s'engage à faire figurer dans ses conditions générales de ventes une

external accident (poor storage condition, abnormal use, etc.), or by a modification of the goods not foreseen or specified by Seller shall also be excluded.

6.9. All of Customer's claims seeking payment of damages for any non-performance, poor performance or late performance of its obligations by Seller are excluded except (a) in the event of claims in respect of liability for defective products, (b) in the event of intentional or gross negligence by Seller, (c) in the event of injury to life, health or the physical integrity of persons. In any event, Seller shall not be held liable for any indirect, incidental, consequential or non-consequential or intangible loss, including, but not limited to, loss of profit, loss of earnings, loss of margin, loss of opportunity, injury to reputation, loss of revenue or loss of savings suffered by Customer or any third party on account of it.

6.10. A Customer who purchases goods for export is responsible for checking that the goods sold are compliant with legislation in the country of export. In this regard and unless otherwise agreed by the parties, Seller shall not be held liable for any reason whatsoever and Customer shall indemnify and hold Seller harmless from and against any harm that may be caused to it by said exportation.

6.11. In the event that Seller is held liable, the period of limitation is contractually reduced to one year within the limits permitted by applicable regulations.

7. Reservation of Title

7.1. All our sales are made with reservation of title. All goods delivered shall, therefore, remain our exclusive property until full payment of all amounts owed to us, including all incidental costs, interest, expenses, penalties and recovery costs, etc. In the event of any non-performance by Customer, the goods found in stock shall be deemed unpaid. All risks shall be borne by Customer as soon as the goods are placed at the carrier's disposal, and Customer therefore agrees to take out insurance for the goods through to full transfer of title.

7.2. Customer shall keep the goods at its expense until full transfer of title. They must be kept and stored with our trademark and any other indication of their origin and ownership. Customer shall also be responsible for the proper care of the goods.

7.3. Customer may sell the goods within the framework of its normal business activity. It undertakes to include in its terms and conditions of sale a reservation of title

clause de réserve de propriété qui jouera à notre bénéfice, tant que le prix des marchandises vendues n'aura pas été intégralement payé. Le Client indiquera le nom de son ou de ses clients à notre demande. Il devra également nous communiquer les coordonnées des tiers en possession des marchandises impayées.

7.4. Le Client devra s'opposer par tous moyens aux prétentions ou interventions que des tiers pourraient faire valoir ou diriger contre nos marchandises vendues sous réserve de propriété et nous en informer, par lettre recommandée avec avis de réception, sans délai.

7.5. Nous sommes en droit de reprendre, immédiatement et sans formalité particulière, la marchandise qui est restée notre propriété dès qu'une échéance de paiement quelconque dans nos relations avec le Client n'aura pas été respectée par celui-ci. La reprise ne vaut pas résiliation du contrat de vente et ne libère pas le Client de ses obligations, notamment de dommages-intérêts pour inexécution. Nous pouvons également résilier le contrat, si bon nous semble, en cas de manquement du client à une quelconque obligation de paiement, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception. En toutes hypothèses, la valeur des marchandises définitivement reprises ou restituées sera fixée à notre choix, soit au prix initialement facturé, soit à la valeur retenue par un expert commis par nous dans les meilleurs délais. Tous frais et dépenses liés à la reprise des marchandises ou à la mise en recouvrement de nos créances, ou des créances cédées, ou à une intervention d'un tiers, sont à la charge du Client.

7.6. Les acomptes payés par le Client nous resteront acquis et seront imputés successivement sur la différence de valeur vénale de la marchandise reprise, puis sur nos autres créances non réglées (y compris les honoraires et frais de poursuite, de reprise et tous autres), sous réserve de tous autres droits.

8. Tribunal compétent

8.1 Les tribunaux du lieu de notre siège social sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution de nos contrats de vente. Cette attribution de compétence vaut également pour toute procédure, qu'il s'agisse d'effets de commerce ou documents, demandes principales ou incidentes, interventions forcées, appels en garantie, assignations en référé, ainsi qu'en cas de pluralité de défendeurs. Les règlements par effets de commerce n'opèrent pas novation et ne dérogent point à cette clause.

8.2. Pour l'exécution des CGV, élection de domicile est faite par chacune des parties en son siège social.

9. Dispositions finales

9.1. Le droit français est applicable à toutes nos relations commerciales et aux contrats de vente de marchandises,

clause which shall apply in our favour until the price of the goods sold has been paid in full. Customer shall indicate the name of its customer or customers at our request. It shall also provide us with the contact details of any third parties who are in possession of unpaid goods.

7.4. Customer shall object by any means to any claims or actions raised or initiated by third parties against our goods sold with reservation of title and inform us thereof by registered letter with acknowledgement of receipt, without delay.

7.5. We shall be entitled to recover, immediately and without any particular formality, any goods that have remained our property as soon as any due payment to be made within the framework of our relationship with Customer has not been made. The recovery shall not terminate the contract of sale and shall not release Customer from its obligations, particularly to pay damages for non-performance. We may also terminate the contract, at our discretion, in the event of any non-fulfilment by Customer of any payment obligation, by registered letter with acknowledgement of receipt. In any event, the value of the goods permanently recovered or returned shall be determined by us, either at the price initially invoiced, or at the value defined by an expert appointed by us as soon as possible. All costs and expenses incurred to recover goods or claims, or assigned receivables, or for the involvement of a third party, shall be payable by Customer.

7.6. Part payments made by Customer shall be retained by us and shall be successively applied against the difference in market value of the goods recovered, and then against our other outstanding claims (including legal costs and fees, costs of recovery and other), without prejudice to any other rights.

8. Jurisdiction

8.1. The courts of the place of our registered office shall have exclusive jurisdiction to hear disputes arising out of or in connection with the interpretation and/or performance of our contracts of sale. This jurisdiction clause shall also apply for any proceedings, whether commercial papers or documents, a main or interlocutory application, joinders, introduction of third parties, urgent applications, and in the event of multiple defendants. Payments by commercial papers shall not effect any novation or depart from this clause in any respect.

8.2. For the performance of the Terms, each party shall elect domicile at its registered office..

9. Final Provisions

9.1. French law shall apply to all our business relationships and contracts for the sale of goods, to the exclusion

à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) (CVIM).

9.2 Si l'une des stipulations des CGV s'avérait nulle, cette nullité n'affecterait aucunement les autres stipulations qui garderaient leur pleine et entière vigueur.

9.3. Les présentes conditions générales de vente ont été rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Janvier 2021

RAPS FRANCE S.A.R.L.

of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (Vienna, 1980) (CISG).

9.2 Should any provision of the Terms be invalid, such invalidity shall not affect the other provisions which shall remain in full force and effect.

9.3. These terms and conditions of sale have been drafted in French. If they are translated into one or more foreign languages, only the French text shall be authoritative in the event of a dispute.

January 2021

RAPS FRANCE S.A.R.L.